



RECU EN PREFECTURE

Le 25 mai 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220519-D006840I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAFF

Secrétaire : Mme Karima ROCHDI

Étaient absents : Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Maxime PIGNARD, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER

OBJET : 32. Création d'une nouvelle crèche au sein du site Viotte

Délibération n° 2022/006840

Création d'une nouvelle crèche au sein du site Viotte

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	04/05/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la création d'une nouvelle crèche au sein du site Viotte, d'une capacité d'accueil de 60 places afin de proposer une offre de service répondant aux besoins des familles, dans un tissu urbain dense. Le coût prévisionnel de cet équipement est estimé à 2 500 000 € TTC.

L'accueil du jeune enfant constitue un enjeu majeur, au croisement d'ambitions diverses :

- Contribuer au développement de chaque petit bison, dans les premiers mois de sa vie, si cruciaux en opportunités et en risques d'épanouissement psycho moteur.
- Faciliter la vie des familles, leur équilibre, l'emploi des parents
- Renforcer l'attractivité de notre ville par des services de proximité à la population.

La Ville de Besançon s'est engagée dans une dynamique forte d'amélioration de l'accueil du jeune enfant à travers différents leviers. Concernant les crèches municipales, le Schéma directeur des écoles et des crèches prévoit, durant la période 2020-2026, une enveloppe de 6 M€ dédiée à l'amélioration structurelle des équipements. 3 crèches parmi les plus importantes (60 places) ont été retenues en priorité :

- La crèche de St-Ferjeux s'engage dans une réhabilitation lourde avec une réouverture à la rentrée 2024
- La crèche des Orchamps va être reconstruite, avec une fin de chantier estimée à 2026
- La crèche de Battant, qui a bénéficié de travaux intérieurs en 2013-2015, va bénéficier d'une rénovation énergétique.

Parallèlement, la Ville de Besançon renforce la formation de ses agents, à travers notamment la mise en place d'une journée de rentrée dédiée simultanément à l'ensemble des équipes, générant cohésion et enrichissements mutuels. Enfin, la Ville contribue à la professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes par son Relais Petite Enfance ; accompagnement à la formation professionnelle, actions contre l'isolement au sein des quartiers, analyse de la pratique, éveil culturel...

La Ville de Besançon souhaite créer un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant sur son territoire. Après plusieurs mois de réflexion, le secteur Nord de l'écoquartier Viotte a été retenu. Seconde phase de l'aménagement des friches ferroviaires situées de part et d'autre de la gare Viotte, le secteur Nord bénéficie, comme le secteur Sud, d'une accessibilité importante et renforcée, notamment en mode doux. Cette implantation répond par ailleurs à plusieurs opportunités :

a) développer l'offre de service en regard de besoins non couverts recensés par le Relais Petite Enfance. La Crèche s'insérera dans un secteur à mi-chemin entre deux établissements d'accueil de petite capacité, Chaprais (28 places) et St-Claude (20 places). Il permettra ainsi d'améliorer la réponse aux familles.

b) bénéficier de l'aménagement urbain d'un nouveau quartier proposant une mixité de fonctions (Pole Etat regroupant 800 agents, bureaux, logements...)

-

c) s'insérer dans un tissu urbain dense, non loin du secteur d'habitat de la Cité Viotte, territoire en veille du Contrat de Ville.

L'établissement devrait compter 60 places, réparties en 4 unités d'accueil de petite taille afin d'offrir un dimensionnement adapté aux jeunes enfants et un accueil personnalisé aux familles. L'orientation pédagogique prime l'accueil en section inter-âge.

Le coût prévisionnel de la construction de ce nouvel établissement est estimé à 2 500 000 € TTC, soit 2 083 333 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

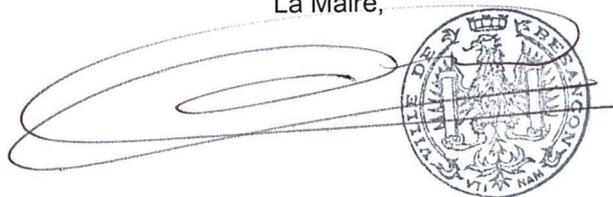
Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (notamment le Plan Rebond)	1 140 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté / Département du Doubs	300 000 €
Ville de Besançon (y compris TVA)	1 060 000 €
TOTAL TTC	2 500 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de création d'une nouvelle crèche au sein du site Viotte,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et de tout partenaire susceptible de participer à cette opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink that loops around a circular official seal. The seal features a central coat of arms with a crown on top, surrounded by the text 'VILLE DE BESANCON' and '1776'. The signature is written over the seal.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.